

COMMUNICATION ON PROGRESS COP 2019/2020

**NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL**



Ceci est notre **Communication sur le progrès** sur la mise en oeuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu



DECLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

AUXIGENE et GESCLIM sont deux sociétés de Maintenance Multi technique et de rénovation de génie climatique CVC.

Le travail bien fait et durable, le service au client, le respect de chacun des collaborateurs et notre environnement ont toujours été des valeurs partagées.

Quand AUXIGENE et GESCLIM ont été repris fin 2014 par une partie de leurs cadres, et dans la foulée ont mis en place le premier plan d'intéressement pour les salariés, nous avons cherché à approfondir les notions d'équité, de partage de respect environnemental.

Nous nous sommes fixé une mission :

« Apporter notre savoir-faire pour aider nos clients à optimiser leurs installations, réduire leurs consommations énergétiques et leur empreinte carbone et s'assurer que nos salariés, nos partenaires et nos clients soient heureux de travailler ensemble ».

C'est dans le cadre de cette mission que nous avons jugé utile de soutenir le pacte mondial et de nous inscrire dans sa démarche de fédérer le monde du travail et celui de la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ils sont en parfaite adéquation avec les axes d'engagement de notre politique RSE pour laquelle nous avons édité en 2020 notre premier rapport.

En tant que président, dans la continuité de notre adhésion en juin 2019, je renouvelle notre engagement à intégrer dans la stratégie, à faire vivre au quotidien, à promouvoir la démarche du pacte mondial et ses 10 principes, et à la faire progresser.

Et je suis fier d'introduire pour AUXIGENE GESCLIM notre premier « Communication of Progress »

Alain POMME
Président





Principe 1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

1°) CONTEXTE - ENGAGEMENT

AUXIGENE et **GESCLIM** sont deux sociétés de droit Français dont le siège social est ancré à Clichy (Hauts de Seine). Nos activités se concentrent essentiellement sur le territoire Français (Paris, Ile de France, Région Est France).

Aussi, en tant qu'entreprise française, exerçant exclusivement sur le territoire national, l'application du droit de l'Homme ainsi que du droit du travail et des normes associées est suivi de manière stricte.

Avec respectivement 50 et 30 employés, **AUXIGENE** et **GESCLIM** sont considérées dans notre contexte professionnel comme étant des sociétés à « dimension humaine ».

Part indissociable de notre ADN, l'humain a toujours été au centre de nos préoccupations vis-à-vis de nos propres employés mais également vis-à-vis de nos partenaires sous-traitants et de nos clients.

La place de l'humain est une composante majeure fondatrice de notre identité et de notre image que nous partageons avec nos partenaires clients et sous-traitants.

Le respect de la personne s'entend comme trouver une juste place à chacun dans le partage des actions collectives et de la valeur ajoutée du résultat..

2°) ACTIONS

Notre engagement a fait l'objet des actions suivantes :

-> Une politique d'ouverture et de participation au capital social ouverte au cadre de l'entreprise.

-> Une politique d'intéressement pour l'ensemble des salariés avec la mise en place d'un plan d'intéressement.

-> La création d'une « Charte Ethique » prônant le respect des droits de l'homme approuvé par l'ensemble des collaborateurs.

-> Enquête de satisfaction de tous les collaborateurs.

-> Institutionnalisation d'un entretien annuel pour tous les collaborateurs.

-> Actions diverses visant au bien être des collaborateurs :

- Organisation de moment de convivialité (culturel ou sportif), repas de fin d'année
- Chèques cadeaux
- Aménagement des locaux (espace travail, espaces détente)



3°) RESULTATS

a) Le Plan d'intéressement :

Depuis 2016, ce plan d'intéressement a été mis en place pour l'ensemble du personnel avec des critères de :

- Partage des résultats
- Taux de présence
- Niveau de satisfaction client
- Baisse de notre signature carbone
- Baisse de l'accidentologie

100% des collaborateurs en bénéficient.

b) Charte Ethique :

- Affichée en Salle de Vie elle nous engage sur 4 thèmes :
- Privilégier l'environnement
- Respecter la personne
- Promouvoir les droits de l'Homme
- Refuser la concurrence déloyale

c) Enquête satisfaction salariés AUXIGENE/GESCLIM

Taux de réponse : 65 % (52 réponses sur 80 consultés)

La synthèse globale du résultat de cette consultation est publiée sur le panneau d'information générales de la société.

d) Bilan annuel d'évaluation

En 2019, 96% des collaborateurs ont fait l'objet d'un entretien annuel.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



Principe 3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

Principe 5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

1°) CONTEXTE – ENGAGEMENT

De droit Français, nous respectons les dispositions légales et réglementaires du droit du travail de manière stricte et volontariste.

Cependant, nous souhaitons nous positionner comme un « employeur responsable » et garantir à chaque collaborateur mais aussi à ceux de nos parties prenantes un cadre de travail sécurisant, équitable et épanouissant.

2°) ACTIONS

-> L'organisation d'une structure favorisant le dialogue social, reconnaissance de la liberté de négociation collective avec la mise en place d'un comité social et économique (CSE) constitué de délégués du personnel démocratiquement élus et de la direction.

-> La mise en place de procédures de recrutement juste et équitable dans le strict respect de la législation et de la réglementation.

Nous axons notre recrutement sur 2 principes : le « savoir-faire » et le « savoir être », excluant toute autre considération.

-> Mesures liées aux accidents du travail, avec :

- Etablissement de fiches « Analyse après accident du travail »
- Statistiques et suivis des accidents du travail (Taux de fréquence/taux de gravité/Indice de fréquence).

-> Actions visant la préservation de la santé et de la sécurité des salariés avec :

- Mise en place de « Quart d'heure sécurité » visant la sensibilisation des techniciens à la prévention des risques.
- Initiation aux « gestes de premier secours ».

-> Actions visant au développement des compétences – La formation continue du personnel.

-> Une politique de recrutement ouverte sur l'apprentissage.

-> Nous souhaitons axer notre recrutement sur les principes du « savoir-faire » et du « savoir être » excluant toutes autres considérations.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



3°) RESULTATS – INDICATEURS

- > Nombre de réunions du CSE en 2019 : 6
- > Objectif 2020 : Créer une charte de recrutement.
- > Livret d'accueil et de sécurité remis en 2019 à chaque salarié.

-> Suivi des accidents du travail :

L'accidentologie travail fait l'objet d'un suivi administratif continu et d'une communication régulière à l'occasion des réunions mensuelles d'activité inter-service.

	2017	2018	2019
AUXIGENE TAUX DE FREQUENCE - TF	58,55	14,51	0
AUXIGENE TAUX DE GRAVITE - TG	1,4	3,11	0
GESCLIM TAUX DE FREQUENCE - TF	64,74	89,13	80,88

-> Sensibilisation des techniciens à la prévention des risques :

- Les Quart d'heure sécurité :

Thèmes abordés portent sur le bon usage des équipements de protection individuelle (EPI), le port des charges lourdes, les mesures de prévention pour les travailleurs isolés, les risques routiers et les accidents électriques.

2019 : 5 ¼ d'heure organisés – 94 sensibilisations 
2018 : 4 ¼ d'heures organisés – 220 sensibilisations

-> Initiation aux gestes de premier secours :

4 sessions organisées et animées par un organisme agréé sur les « Gestes qui sauvent » et l'usage du défibrillateur installé dans nos locaux.

30 personnes formées sur 80, tous services confondus
(Exploitation, administratif, Qualité/méthode, commercial)

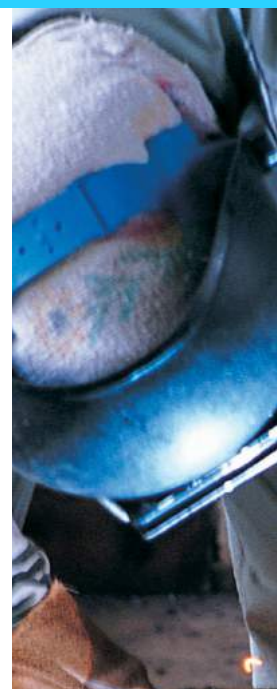
-> Contribution à la formation continue :

Ces formations s'organisent autour de 3 thèmes :

- Développement personnel
- Sécurité/réglementation
- Technique

-> Un recrutement ouvert sur l'apprentissage et la professionnalisation :

2019 : 11 apprentis, soit 12,22% des effectifs 
2018 : 10 apprentis : 12,34% des effectifs





Principe 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

31°) CONTEXTE - ENGAGEMENT

La réduction de notre signature carbone et de celle de nos clients est une priorité. Nous nous engageons à privilégier les décisions qui réduisent notre impact sur l'environnement.

Nous nous engageons à protéger l'environnement en maîtrisant et réduisant les risques et consommations énergétiques liés à notre activité, en recherchant les solutions les moins polluantes, en réduisant nos déchets.

Nous nous engageons à rechercher, proposer et défendre pour nos clients les solutions les moins énergivores et les moins polluantes.

Nous nous engageons à vouloir maintenir plutôt que réparer et à réparer plutôt que changer et lorsque nous changeons à promouvoir tout recyclage matière.

Nous nous engageons à privilégier les fournisseurs et prestataires locaux.

2°) ACTIONS - DEMARCHES

-> Actions visant à réduire le bilan carbone issu de nos activités, avec :

- Réalisation d'un audit énergétique de nos propres locaux.
- L'installation d'équipements contribuant à la réduction de nos consommations.
- Sensibilisation à une meilleure gestion de notre climatisation.
- Mesure de l'impact de nos déplacements et orientation vers un parc auto plus adapté et éco-responsable.
- Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'adoption des éco-gestes.

-> Actions visant à mesurer et mieux gérer nos déchets :

- Mise en place d'une politique de déchets et partenariat avec des sociétés spécialisées.

-> Actions visant à mesurer et limiter les fuites de fluides frigorigènes.

-> Adhésion et participation active à CIRCOLAB dans l'objectif de promouvoir l'économie circulaire dans l'immobilier.



3°) RESULTATS - INDICATEURS

-> Bilan carbone de l'entreprise :

Depuis 2017, nous réalisons un suivi rigoureux de l'impact de nos consommations en termes d'émission de gaz à effet de serre.

2019 : 216,59 Teq CO2

(2017 : 206,96 TeqCO2 – 2018 : 195,85 TeqCO2)

-> Evolution du Parc automobile :

Mesure de l'impact de nos déplacements avec un suivi des consommations et kilométrage.

2019 : 35,7% de véhicules électriques / Hybrides

-> Mesures - Suivi des déchets :

Taux de déchets recyclés en 2019 : 72,43%

Taux de déchets recyclés en 2018 : 72,06%

	QUANTITES PRODUITES	QUANTITES RECYCLEES EN FILIERE	TAUX DE RECYCLAGE
FILTRES (m³)	63	38,28	60,7%
PALETTES (u)	920	837,6	91,0%
DEEE (T)	21,9	16,76	76,5%
FERRAILLE (T)	23	13,45	58,5%
ECLAIRAGE (m³)	3,5	2,45	70,0%
CARTON (m³)	176,5	137,75	77,9%

-> Mesures – Suivi des fuites frigorigènes :

La fuite dans l'atmosphère des fluides frigorigènes entraîne 2 conséquences écologiques majeures :

- L'appauvrissement de la couche d'ozone
- L'augmentation de l'effet de serre.

Objectifs :

- Réduire les pertes de fluide chez nos clients
- Rigueur dans la gestion des fluides (Stock, traitement, mesure du volume perte)

2019 – perte fluide (fuite) : 2 149 Kg
soit 3 700,29 TeqCO2

-> Projet de sensibilisation « planter un arbre » - REFOREST-ACTION

En 2019 : 245 arbres plantés

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Principe 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

1°) CONTEXTE - ENGAGEMENT

Nous condamnons toutes les pratiques qui ne reposent pas sur l'honnêteté, l'intégrité et l'équité.

Nous nous refusons à toute concurrence déloyale et à toute forme de corruption quelle qu'elle soit.

Nous nous interdisons à offrir à nos clients toute somme d'argent et tout autre forme de présent, dont le montant pourrait être interprété autrement que de l'attention.

Nous nous engageons à nous conformer à leur propre charte éthique et à communiquer en toute transparence, simplicité et honnêteté sur toutes les invitations que nous pourrions proposer.

Nous nous interdisons à recevoir de nos fournisseurs ou prestataires tout don ou avantage qui pourrait sortir du relationnel professionnel, qui ne pourrait être offert à d'autres collaborateurs de l'entreprise ;

Et nous nous engageons à la plus grande transparence et à tracer ces cadeaux vis-à-vis de la hiérarchie et des autres collaborateurs.

2°) ACTIONS

Notre engagement à agir contre la corruption sous toutes ses formes est consigné dans notre Charte Ethique.

3°) RESULTATS

La charte éthique a été éditée et co-signé en 2019.



www.auxigene.net – www.gesclim.com



7, rue André Citroën

92110 Clichy

Tél. 01.47.30.54.24

Fax. 01.47.30.54.10

auxigene@auxigene.com – gesclim@gesclim.com

www.auxigene.net – www.gesclim.com